

Absents et excusés : Mélanie MORY, Julien BAUWENS et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Enseignement – Plan de pilotage

Présentation de la procédure pour la mise en place du plan de pilotage dans l'enseignement communal : information.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Messieurs DUDANT, Echevin de l'enseignement, DETOURNAY, Directeur Général et Madame DEKEYSER, responsable du service enseignement. Ceux-ci présentent, à l'aide d'un powerpoint distribué à tous les conseillers, la procédure de mise en place du plan de pilotage dans notre enseignement communal. Le Président précise que ce plan de pilotage ne sera pas évident à réaliser et souhaite bon courage aux nouvelles directions ainsi qu'à tous les acteurs concernés.

Monsieur VINCENT signale que les résultats dans l'enseignement en Communauté Française ne sont pas brillants. Si ce plan de pilotage peut améliorer les choses, ce ne sera que du positif. Mais l'élaboration de ce plan constituera également une charge de travail supplémentaire. Prévoir des défis à relever sur nos 4 sites, cela ne sera pas évident à relever pour nos deux nouveaux directeurs. Qu'en est-il au niveau des inscriptions ? La mise en place d'un plan de pilotage c'est bien mais nous avons aussi des problèmes de locaux malgré les nombreux investissements consentis ces dernières années. La toute fraîche école de Calonne est déjà à l'étroit. Qu'en est-il de l'état d'avancement de l'aménagement de l'ancienne maison communale ? Chose inhabituelle : on constate une petite guéguerre entre les différents réseaux sur les réseaux sociaux. Chacun semble essayé de se différencier à sa manière. Ce sera aux parents qu'il reviendra de faire le choix.

Monsieur VIVIER estime que ce plan peut aider à enlever les craintes des parents quant à la stabilité de l'enseignement communal. Il y a beaucoup de changement au niveau du personnel. Ce plan sur six ans peut rassurer. Qu'en est-il au niveau timing ? Au niveau des réseaux sociaux, il serait important de tenir compte des activités externes de nos enfants notamment au niveau du sport.

Monsieur CHEVALIER précise qu'il faut mettre tous les enfants sur un pied d'égalité. Dans ce plan, il faudrait inclure des actions concrètes en matière de sport pour tous et l'accès à toutes les écoles aux activités extrascolaires.

Le Président insiste sur le fait qu'il n'y a jamais eu de différence entre les enfants des différents réseaux notamment au niveau des transports.

Monsieur DUDANT précise que les chiffres de la rentrée seront communiqués lors du prochain Conseil Communal mais on peut d'ores et déjà annoncer une augmentation du nombre d'élèves à Fontenoy et Calonne. En ce qui concerne Calonne, des subsides sont reçus dans le cadre de l'enseignement différencié. L'intégration via le sport est une piste qui sera analysée. Monsieur DUDANT insiste sur la bonne collaboration avec les différents réseaux et rappelle, qu'en raison du coronavirus, les déplacements seront certainement limités pour la prochaine année scolaire.

Madame DEKEYSER précise que le timing prévoit l'entame de la procédure dès septembre pour aboutir au plan de pilotage en octobre 2021 et sa mise en œuvre au printemps 2022. Monsieur VIVIER estime qu'il serait utile de faire état de l'évolution de ce projet dans six mois.

Le Président ajoute qu'un des appartements situés au-dessus de l'école de Fontenoy sera redonné à l'enseignement et sera opérationnel pour la rentrée de septembre. Madame DEKEYSER quitte la séance et le Président rouvre la séance publique.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 2. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2020

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, précise que, pour cette deuxième modification budgétaire, à l'ordinaire, le budget s'équilibre à 6.168.368,07 €.

En matière de dépenses, on peut relever, les charges financières liées aux intérêts d'emprunts UREBA pour l'année 2020, la régularisation de la cotisation de responsabilisation de l'année 2019 et la provision pour l'année 2020, la régularisation 2018 et 2019 du service de médiation de dettes ainsi que l'ajustement d'une série d'articles budgétaires.

En matière de recettes, on retrouve le prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire d'un montant de 32.730,16 € permettant d'équilibrer cette MB.

A l'extraordinaire, les prévisions dépenses/recettes s'élèvent à 73.752,95 €

En dépenses, on constate le prélèvement d'une somme de 8.000 € répartie de la manière suivante :

- une somme de 3.000 € destinée aux travaux de mise en conformité électrique liés à la suppression de la cabine haute tension ;
- une somme de 2.000 € destinée à la maintenance des habitations des conjoints âgés ;
- une somme de 3.000 € destinée à la rénovation partielle du logement de transit

Et d'un emprunt de 35.000 € destiné à la rénovation globale du logement de la Rue de Condé 24 à Antoing.

Après modification budgétaire, les soldes prévisionnels des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire s'élèvent respectivement à 78.086,85 € et 69.075,30 €.

Monsieur VINCENT précise que, par rapport au budget initial, l'augmentation des dépenses est de 350.000 €. Fort heureusement, cela n'engendre pas d'augmentation de la dotation communale. A quoi correspond l'augmentation des frais d'avocat de 18.000 à 24.000 € ? Quel est le nombre de recours devant le Tribunal du travail ? L'aide sociale passe de 5 à 18.000 €, pourquoi ? Les frais de personnel à la Maison de Repos sont en hausse de 6 %. Cela est-il dû à une augmentation de personnel ? Pourquoi les dépenses au niveau des articles 60 baissent de 10.000 € ? Qu'en est-il enfin de la situation de la Maison de Repos par rapport au Covid-19 ?

Des tests ont été effectués pour les résidents et le personnel, de nouveaux sont-ils prévus ? Enfin, qu'en est-il au niveau des visites de la famille ?

Monsieur BILLOUEZ précise que les honoraires visent des démarches juridiques tant auprès d'avocats que d'huissiers. En ce qui concerne les frais d'hébergement, le CPAS n'est pas maître de la situation. En effet, si une ou des personnes sont dans l'impossibilité de trouver un logement, elles peuvent être admises en maison d'accueil sur Tournai ou Péruwelz et le CPAS doit en assumer la charge locative. De même, lorsqu'un étudiant émargeant à notre CPAS trouve un logement sur Tournai, c'est notre CPAS qui assume les frais si nécessaire. L'augmentation des frais de personnel est bien liée à la gestion de la crise sanitaire. Quant aux articles 60, ils sont au nombre de 21 actuellement engagés et il s'agit simplement d'un ajustement budgétaire. Les dépistages pour le personnel et les résidents datent déjà de plus de deux mois en effet et le CPAS se sent seul par rapport à cela. On peut dire que tout va bien, et heureusement, mais que faire ? La Région nous dit : « faites pour le mieux ! ». Monsieur BILLOUEZ précise avoir demandé l'avis des médecins de l'entité qui viennent à la Maison de Repos sur les éventuels retours en famille et attend leurs réponses. La volonté est avant tout d'éviter la catastrophe. On aura cet avis dès lundi. Si on est trop strict cela ne va pas mais si on ne l'est pas assez cela ne va pas quand même...

Monsieur CHEVALIER signale que, lors de la première vague, aucun test n'a été effectué. 1 nouveau cas est récemment apparu sur Antoing. Est-ce à la suite d'un test sérologique ? De nouveaux tests viennent de faire leur apparition. Les 18 cas recensés à ce jour sur Antoing semblent en-dessous de la vérité. Au niveau des tests PCR (sérologiques), ils sont tous négatifs depuis 2 mois et c'est une bonne chose mais, avant tout, il est essentiel de rappeler que le port du masque, le respect des règles de distanciation sociale et le lavage des mains restent les meilleurs moyens d'éviter la propagation du virus.

Le Président présente ses félicitations au personnel du CPAS pour son travail dans des conditions pour le moins compliquées.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve la modification budgétaire n° 02/2020 du CPAS tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Monsieur BILLOUEZ ajoute que le personnel de la Maison de Repos travaille actuellement dans des conditions pénibles et tient à les féliciter pour leur professionnalisme.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 3. Patrimoine

Vente d'un immeuble commercial avec studio Place du Préau, 6 à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire du bâtiment de commerce sis Place du Préau 6 à Antoing et cadastré section A 525 H, actuellement affecté à l'usage d'une friterie.

Considérant que le bail commercial avec les locataires actuels arrivera à son terme le 28 février 2021, et qu'aucune prolongation n'a été sollicitée.

Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien non négligeable.

Sur proposition du collègue communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur la mise en vente de gré à gré du bâtiment commercial concerné pour un montant de 180.000,00 euros ;
- De procéder à une mesure de publicité par voie d'affichage sur place.

Monsieur VINCENT précise qu'il est souvent d'accord sur la vente d'un bâtiment mais s'étonne que l'on majore aussi lourdement l'estimation du Comité d'Acquisition. Il est vrai qu'il jouit aujourd'hui d'un bel espace public par devant. Peut-on légalement ? J'imagine que oui !

Le Directeur Général confirme la légalité de ce choix et signale avoir été surpris de la faible estimation faite par le Comité d'Acquisition pour ce bâtiment qui, rien que par sa devanture, en impose dans la Place du Préau. Le Directeur Général rappelle que ce bâtiment a fait l'objet d'une rénovation complète entre 2001 et 2005 pour un peu plus de 450.000 €. Ces travaux concernaient la toiture, l'égouttage (qui fût problématique à l'époque), tout le rez-de-chaussée, ... Bref une restauration totale. Et avec des matériaux tels la pierre bleue ou le bois lamellé. Divers amateurs se sont déjà manifestés et il ne fait aucun doute que le montant proposé sera atteint. L'estimation est en effet inacceptable mais il faut aussi pouvoir se justifier par rapport à la position prise par le Conseil Communal.

Monsieur VIVIER signale que l'on poursuit la braderie des biens communaux. Puisque les finances communales sont bonnes, pourquoi ne pas permettre à un jeune commerçant de se lancer dans ce bâtiment ? Avec les récents travaux, sa valeur va augmenter mais le groupe GO espère qu'il restera avec une destination commerciale imposée. Espérons aussi que d'autres commerces apparaîtront autour de cette place d'autant que d'autres projets de logements sont en cours à proximité.

Monsieur DENAYER signale rejoindre l'avis du Directeur Général sur l'estimation de ce bien. Néanmoins, quelques interrogations :

- quelles sont les conditions de vente de cet immeuble commercial ? y-a-t-il obligation d'y poursuivre un commerce, secteur horeca ou pas ?
- est-ce le comité d'acquisition ou la ville qui pilotera cette vente : par le biais de la publicité ? ou par le biais de la réception des offres ?
- pourquoi limiter la publicité uniquement par une affiche sur place (alors qu'il existe un tas de possibilités pour assurer une large diffusion notamment via le site immoweb plus de 300.000 visites par jour et 1.000 nouveaux biens chaque jour en moyenne) ?

S'agissant des offres à venir, j'ai connaissance d'au moins deux amateurs qui peuvent soit faire offre directement auprès du collègue et ou faire offre via un notaire de leur choix qui fera suivre et assurera ainsi son suivi ...

Le Directeur Général précise que les offres seront à déposer auprès du Collège Communal mais c'est bien le Comité d'Acquisition qui se chargera de la rédaction de l'acte. En ce qui concerne la publicité, la presse s'en chargera et divers amateurs se sont déjà manifestés. Par ailleurs, les frais de publicité peuvent parfois être conséquents. Le Directeur Général ajoute que la diffusion du Conseil sur No Télé est la meilleure publicité qui soit. Le Collège a bien prévu que ce bâtiment reste un commerce. Autre précision qui n'a pas encore été dite, c'est que ce bâtiment est doté d'un logement de fonction.

Monsieur VINCENT estime que l'appartement n'est pas vraiment utilisable tout comme celui conçu ici au Scaldis. Jamais personne n'y a habité.

Monsieur VIVIER demande la position du Collège par rapport à la mise en location auprès d'un jeune commerçant.

Le Président rappelle que le Collège a été vertement critiqué avec la gestion des Remparts et la leçon a été retenue. Cette fois, c'est la vente qui est privilégiée mais avec l'imposition d'y maintenir un commerce. Cette vente permettra peut-être de racheter un autre bâtiment pour relancer le commerce. Le Collège n'est pas contre le fait que des jeunes se lancent, bien au contraire, mais il est certain qu'il n'y a aucun privilège d'accordé contrairement à ce que l'on peut lire ici et là sur les réseaux sociaux.

Par 10 voix pour, 1 abstention (Groupe UCA) et 5 voix contre (Groupe GO), le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 4. Cultes

Fabrique d'église de Péronnes – compte 2019

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2019 présenté par la Fabrique d'Eglise de Péronnes avec un boni de 1.992,08 €.

Monsieur VINCENT s'étonne que les recettes de quête soit nulles.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION  
Politique responsable : Viviane DELEPINE

#### 5. Eco-pâturage – Convention avec la Province de Hainaut

Convention avec la Province de Hainaut pour l'entretien en éco-pâturage d'un terrain situé à Antoing (proximité de la carrière du Requierm).

Madame BOCAGE signale qu'il est proposé au Conseil communal de valider la proposition de convention de la Province de Hainaut relative au projet de partenariat en matière d'éco-pâturage sur le site Requierm.

Le but principal poursuivi par ce projet est d'endiguer les deux dangers qui menacent actuellement le site, à savoir : l'embroussaillage et la reprise des ligneux au détriment des milieux pionniers.

A la proposition de Monsieur VIVIER de donner des prénoms à ces animaux, Madame BOCAGE émet l'idée d'un concours.

A la question de Monsieur VINCENT sur d'éventuels frais récurrents, Madame BOCAGE précise qu'il n'y en aura pas le cas sauf des frais de vétérinaire.

Monsieur VINCENT estime que ce système pourrait être élargi à d'autres sites ou espaces verts afin d'en améliorer la gestion voire de diminuer les coûts. Le Président précise que cela

avait été envisagé sur le site des Cinq Rocs à Calonne mais que le SPW s'est positionné radicalement contre cette éventualité mais il n'en connaît pas les raisons.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Colette BOCAGE

## 6. Plan d'investissement communal 2019-2021

Modification du plan d'investissement communal 2019-2021 suite à la décision du Ministre du 21/10/2019 : examen – décision.

Monsieur DESMET précise que, dans le cadre de la programmation 2019-2021 du plan d'investissement communal, la ville d'Antoing bénéficie d'un montant de 434.413,14 € de subside. Le taux d'intervention de la Région wallonne s'élève à 60% des travaux subsidiables.

Le 27 juin 2019, le Conseil communal a décidé d'inscrire les projets suivants :

1. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue du Porjet à Maubray (estimation 464.936,50 € TVA et frais d'étude compris) ;
2. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Philippart à Antoing (estimation 376.624,80 € TVA et frais d'étude compris) ;
3. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Wattecant à Antoing (estimation 477.907,85 € TVA et frais d'étude compris) ;
4. Travaux d'amélioration de la voirie dénommée « Trou Billemont » à Antoing (estimation 75.600,00 € TVA et frais d'étude compris) ;
5. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue des Déportés à Bruyelle (estimation 188.160,61 € TVA et frais d'étude compris).

Le 21 octobre 2019, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE nous a notifié son approbation concernant les dossiers suivants :

1. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue du Porjet à Maubray ;
2. Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Wattecant à Antoing ;
3. Travaux d'amélioration de la voirie dénommée « Trou Billemont » à Antoing.

Les dossiers de la rue Philippart et de la rue des Déportés n'ont pas été retenus sur avis défavorable de la SPGE.

Conformément à la circulaire du 15 octobre 2018, l'estimation de l'intervention régionale calculée sur base des travaux proposés doit être comprise entre 150 et 200% du montant du droit de tirage pour la programmation. Vu que 2 dossiers n'ont pas été retenus, le seuil minimum de 150% n'est pas atteint, ce qui nous contraint à modifier notre Plan d'Investissement Communal. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communal d'approuver l'ajout des travaux d'aménagement de l'extension du cimetière de Bruyelle dont l'estimation budgétaire est de 379.125,00 € hors TVA ou 458.741,25 € TVA comprise.

Les caveaux, columbariums et cavurnes n'étant pas subventionnés, ils n'ont pas été pris en compte lors de l'établissement de la fiche voirie n°6 « Travaux d'aménagement de l'extension du cimetière de Bruyelle ». Cette dernière se base donc sur les montants suivants :

<b>Total travaux hors T.V.A.</b>	348.225,00
<b>Frais d'études (maximum 5 %)</b>	17.411,25

<b>Coût total hors T.V.A.</b>	365.636,25
<b>T.V.A. 21 % (sauf sur égouttage prioritaire)</b>	76.783,61
<b>COÛT GLOBAL T.V.A. comprise* (2)</b>	<b>442.419,86</b>

A la question de Monsieur VINCENT, il est confirmé que la rue du Porjet reste la priorité du Collège.

Monsieur DENAYER signale, qu'à la lecture du dossier, il est précisé que la subsidiation n'est pas complètement possible (seuil minimum de 150 % n'étant pas atteint) à raison du refus et d'un avis défavorable de l'autorité subsidiante sur deux dossiers (des cinq dossiers rentrés) à savoir :

Avis défavorable pour l'aménagement de voirie rue Phillippart à Antoing

Et

Avis défavorable pour aménagement de voirie et égouttage rue des Déportés à Bruyelle

Le dossier ne comprend pas les avis défavorables à propos de ces deux voiries... Pouvez-vous donc nous éclairer sur les motivations de ces avis défavorables et au besoin nous en faire tenir copie ?

Pour obtenir la subsidiation au taux maximum, vous faites donc glisser un autre dossier pour y adjoindre le dossier des travaux d'aménagement du cimetière de Bruyelle pour un montant de 458.741,25 TVAC (dossier qui fera l'objet du point suivant de l'OJ).

Sans ce montage ou ce glissement de ce dossier qui tombe à pic, nous serions passés à côté d'une partie de subsidiation des dossiers présentés initialement dans le plan d'investissement communal ?

Monsieur DESMET précise que le refus des deux dossiers rue Philippart et rue des Déportés a été porté à notre connaissance par le courrier du 21 octobre 2019. Les avis défavorables émanent de la SPGE plus que probablement par épuisement de son enveloppe budgétaire dans le cadre des travaux d'égouttage. Notre commune a toujours perçu la totalité des subsides qui lui étaient dévolus dans le cadre de ce plan d'investissement et a même chaque fois reçu un bonus pour avoir finalisé son plan dans les délais. C'est à nouveau l'objectif poursuivi. Nous ne faisons pas nécessairement ce que nous voulons.

Le Directeur Général confirme que c'est bien la SPGE qui a donné son avis défavorable. C'est elle qui choisit les dossiers qu'elle estime prioritaires au niveau de l'égouttage et en fonction de son enveloppe budgétaire. La règle des 150 % doit toujours être respectée et si, par exemple, les adjudications donnent des prix inférieurs aux estimations, ce système permet de faire plus de projets que ceux prévus initialement.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

## 7. Travaux d'extension du cimetière de Bruyelle – Avant-projet

Avant-projet d'extension du cimetière de Bruyelle estimé à 379.125 € HTVA : examen – décision.

Monsieur DESMET précise que l'auteur de projet, le bureau ATIPIK, a remis l'avant-projet d'aménagement de l'extension du cimetière de Bruyelle. Cet avant-projet comprend notamment l'aménagement de 4 carrés, la création d'une zone de dispersion des cendres, la construction d'un abri à outils, l'aménagement d'allées végétalisées (c'est dans l'air du temps), la construction d'une structure munie d'une toile tendue servant d'abri pour les condoléances.

Les travaux sont estimés à 379.125,00 € hors TVA (458.741,25 € TVA comprise).

Monsieur VINCENT signale que ce projet est beau sur plan et apprécie le choix des dalles gazon pour les cheminements et Monsieur DESMET lui confirme qu'elles pourront être tondues.

Monsieur DESMET précise que le SPW a récemment recruté un nouvel agent pour le service dédié aux cimetières. Cet agent sera prochainement invité afin d'explorer diverses pistes pour l'aménagement tant au niveau des cheminements à réaliser que des matériaux à mettre en œuvre. Monsieur DESMET insiste sur le fait que nos cimetières sont loin d'être délaissés comme cela est dit trop souvent sur les réseaux sociaux.

Monsieur VINCENT signale que le choix des dalles est fait en tenant compte du passage de corbillards et confirme les voix qui s'épanchent sur les réseaux sociaux. Nous avons un concept du cimetière qui est minéralisé sans la moindre herbe haute, le cimetière à l'américaine où le végétal prend le dessus sur le minéral est pourtant bien mieux mais il faut opérer une mutation dans l'aménagement de ces lieux. Si cette personne peut venir sur Antoing c'est une bonne chose et Monsieur VINCENT se dit disponible pour la rencontrer.

Monsieur DESMET précise que la végétalisation du schiste à Antoing donne des résultats intéressants mais ailleurs, la plupart du temps nous avons une épaisseur de gravier de l'ordre de 15 à 20 cm ce qui rend ce système nettement plus compliqué.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

## 8. Procès-verbal

Le Conseil Communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

Monsieur VIVIER signale que le procès-verbal est un outil intéressant mais hélas, il y a une absence de suivi aux questions et remarques qui y figurent. Par ailleurs, il manque plusieurs phrases. Nous voterons donc contre ce procès-verbal.

Monsieur DENAYER demande ce qu'il en est de la position prise par le Directeur Général au sujet de la notice explicative.

Le Directeur Général précise que cela n'est pas l'objet du point à l'ordre du jour. Ce dernier vise l'acceptation ou non du contenu du procès-verbal du dernier Conseil Communal et ne vise pas à reprendre les discussions sur les points qui ont été débattus durant ce Conseil.

Monsieur VIVIER précise que cela démontre l'absence de suivi quant aux questions et remarques faites en séance et auxquelles les réponses n'ont pas été fournies.



Par 11 voix pour et 5 contre (Groupe GO), le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Communal du 25 juin 2020.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 9. Questions orales

Monsieur MAHIEU désire savoir ce qu'il en est au sujet des travaux au pont des Imbéciles et de l'autoroute.

Le Président signale que ce n'était pas l'objet de la question reçue, celle-ci visant les travaux de la rue du Pörjet et l'entretien des bords de route.

Monsieur MAHIEU se demande s'il faut faire des travaux aussi conséquents à la rue du Porjet notamment au niveau de l'égouttage. Un rabotage et repose de tarmac aurait été largement suffisant sur cette voirie.

Monsieur DESMET précise que les images caméra de l'égout de cette rue sont sans équivoques : l'état est catastrophique !

Monsieur MAHIEU signale qu'il viendra voir ces images à la commune car il n'est pas d'accord. Cet égout est un ovoïde qu'il conviendrait de conserver.

Monsieur DESMET explique que cet ovoïde est écrasé et qu'il n'est pas possible de la conserver en l'état, les images parlent d'elles-mêmes.

Le Président ajoute que les nuisances liées aux travaux sur l'autoroute sont compréhensibles car il y a une augmentation du trafic dans le village. Des analyses de vitesse seront programmées une semaine à la rue du Marais et une semaine à la rue de la Gare. On analysera ensuite les résultats. La direction de la sucrerie nous a également interpellés mais il est difficile d'appréhender la réaction des usagers. Quel itinéraire vont-ils prendre ? Au niveau de l'entretien des bords de route, le fauchage a été effectué sur Maubray cette semaine. Monsieur DESMET ajoute qu'en mai-juin et juillet, le fauchage se limite à une bande d'un mètre. Dès la fin août, à la fin des impositions liées au fauchage tardif, la fauche est plus importante. Mais le village de Maubray est en ordre

Monsieur VIVIER demande qu'une communication soit faite autour des itinéraires utilisés par les usagers de la sucrerie car ce trafic de poids lourds est important. Le Président signale que la direction de la sucrerie a pris ses dispositions envers les transporteurs en concertation avec les services de police et que ce dossier était très bien ficelé.

Monsieur VERSCHEURE signale que la ville d'Antoing compte 3 moulins sur son territoire datant des 18 et 19<sup>ème</sup> siècle. Leur état est triste et très préoccupant. Le plus célèbre, celui du Maugré, fait l'objet d'une demande de démolition par son propriétaire. Le moulin Allard va s'écrouler de lui-même dans peu de temps. Celui du Rosoir à Péronnes est le mieux conservé mais c'est aussi le plus jeune.

Le PCDR en cours ayant privilégié d'autres projets que celui de la rénovation de ceux-ci, la ville d'Antoing compte-t-elle frapper à d'autres portes pour trouver les subsides nécessaires à la conservation d'un monument de ce patrimoine, témoin du passé ?

Madame BOCAGE précise que les particuliers peuvent élargir à des subsides dans le cadre du petit patrimoine populaire wallon.

Le Président signale que la Région Wallonne, via l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWAP) a donné un avis défavorable à la demande du propriétaire du moulin du Maugré qui désirait le démolir et ajoute que de nombreux touristes, même anglais, viennent régulièrement sur le site.

A la question de Monsieur VERSCHEURE, le Président précise que le propriétaire est bien responsable en cas d'accident lié à la vétusté de ces constructions. Une clôture ne serait pas de trop. Parmi les 3 moulins, il est évident que c'est celui du Maugré qui est le plus intéressant car il a une histoire. Un livre relate d'ailleurs cette histoire de Maurice DESOMBIAUX.

Monsieur DENAYER signale avoir pris connaissance d'une initiative d'un agent de quartier (cité de la rue de Fontenoy) rappelant diverses recommandations et ou obligations en matière de circulation sur le ravel, de chiens errants et déjections canines et jeux dans l'espace public. Cette initiative pourrait être étendue à toutes ces petites incivilités qui pourrissent la vie sociale de tout un chacun. Monsieur DENAYER ajoute que ces incivilités ont un impact social et économique :

- Social car cela crée des tensions inutiles, des conflits de voisinage voire pire ;
- Économique car il faut mettre les moyens humains et techniques pour remédier aux conséquences. Il est outrant d'entendre dire « Je paie mes impôts pour cela » et « que les ouvriers communaux fassent leur job ». A ce sujet, il tient à féliciter, mais plaint aussi, les ouvriers communaux et les étudiants qui voient leur travail non respecté par une frange « asociale » de la population.

Ma question principale est de savoir si une telle recommandation ne devrait pas faire l'objet d'une publication beaucoup plus large en listant toutes ces petites incivilités et leurs conséquences légales.

Le Président interrompt Monsieur DENAYER car le plaidoyer qu'il vient d'entendre ne correspond pas à la question reçue. Il souhaite que celle-ci soit posée afin qu'il puisse y apporter sa réponse. Ici, il a l'impression d'entendre une question et sa réponse. Il ajoute que Monsieur DENAYER aura tout le loisir d'ajouter des éléments si sa réponse ne lui convient pas ou est insuffisante et l'assure qu'il sera à son écoute.

Le Président signale que cette question est très juste et a retenu toute son attention et répond comme suit :

*« Vous demandez des publications « tout public » : sachez qu'en matière d'incivisme, c'est déjà le cas. En effet, un des souhaits du Collège et du groupe socialiste est « d'accentuer la lutte contre l'incivisme et sensibiliser le citoyen au respect de son patrimoine au sens large ». Depuis longtemps, nous tentons de conscientiser les citoyens au moyen d'articles accompagnés de photos dans le bulletin communal.*

*J'ai feuilleté les bulletins communaux de ces 4 dernières années et j'y ai recensé 14 articles dans lesquels nous sensibilisons les citoyens à la propreté dans les espaces publics, mais également au tri des déchets (c'est un point très important car ceux qui jettent dans la nature sont ceux qui ne veulent pas jeter chez eux).*

*Il s'agit d'explications des mesures en place de lutte contre l'incivisme (nasses à canettes, campagnes d'affichage, panneaux « Ville propre », poubelles publiques, ...), de présentations des actions de sensibilisation (comme le Grand nettoyage de printemps ou le plogging) ou de mises en avant du travail réalisé par la main d'œuvre communale aidée par les étudiants jobistes. Il y a même des articles à ce sujet dans la presse.*

*À Antoing, nous appliquons le principe de « tolérance zéro » en matière d'incivisme. Malheureusement, si nous ne prenons pas le contrevenant sur le fait accompli, ou si nous n'avons pas de preuve du coupable, nous ne pouvons hélas pas poursuivre.*

*Je remercie tout de même les citoyens qui nous signalent les dépôts illégaux afin que l'on puisse les débarrasser dans les plus brefs délais.*

*En ce qui concerne les **déjections canines**, cette problématique a également fait l'objet de diverses campagnes de sensibilisation via le bulletin communal et surtout au moyen d'affiches comme celles-ci ...*

*Concernant le **Ravel**, le respect du code de la route y est exigé. J'espère que vous avez tous vu l'émission du 9 août dernier du Beau Vélo de Ravel qui était consacré à Antoing. Il y avait justement un reportage à ce sujet. Pour ceux qui ne l'ont pas vu, voici un rappel des règles que les usagers doivent respecter pour y circuler en toute sécurité : il faut limiter sa vitesse à 30km/h, serrer sa droite, tenir les chiens en laisse. Des panneaux indiquent quels utilisateurs sont admis sur les circuits : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, cavaliers sur certaines portions et certains types de nouveaux engins de déplacement comme les segways et les trottinettes électriques à condition qu'ils ne dépassent pas 18km/h.*

*Concernant les **jeux dans l'espace public**, l'agent de quartier à l'initiative du courrier dont vous parlez nous a fait part du souhait de nombreux parents de disposer d'une plaine de jeux. Nous conseillons donc aux parents de s'unir et de faire une demande de budget participatif en ce sens. Pour rappel, la Ville octroie chaque année 5.000€ à maximum 10 projets portés par des citoyens visant à améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants. Ce souhait pourrait donc être réalisé.*

*Pour terminer, sachez que l'agent de quartier a rédigé ce courrier après avoir reçu de nombreuses doléances. Il s'agit donc d'un courrier ciblé.*

*Bien sûr, une communication tout public peut être envisagée et diffusée via nos différents canaux. Bien évidemment, et comme je l'écris souvent, je suis ouvert à toute suggestion. »*

Le Président s'excuse d'avoir coupé Monsieur DENAYER mais il souhaitait répondre à la question reçue ce mercredi. C'est le but de ces questions orales à savoir que le Collège apporte des réponses à celles-ci.

Monsieur DENAYER signale que le ROI lui permet de compléter sa question orale ce qui lui a été empêché de faire.

Monsieur VINCENT précise qu'il est probablement trop tôt pour faire un premier bilan mais cela fait une quinzaine de jours que l'opération des chèques en faveur de commerçants a été lancée et le processus semble complexe. 14 commerçants qui participent, c'est peu ! Il y en avait plus de 50 à la base... Il faudrait prévoir un plan B si cette opération devait s'avérer être un fiasco. A Estaimpuis, ils ont édité des chèques papier, c'est peut-être mieux. Il semblerait par ailleurs que de nombreux commerçants n'ont pas été contactés par Belfius. Pour en revenir au sujet précédent, Monsieur VINCENT précise que le village de Thimougies a sauvé son moulin via une asbl citoyenne qui s'est créée. Ce genre de projet a besoin de fédérer les forces vives.

Madame BOCAGE précise qu'effectivement, à ce jour, seuls 14 commerçants participent mais à Ath ils sont 9... Au niveau des contacts pris par Belfius, il semble que les mails ont été dirigés vers les indésirables et peu de gens y prête attention. Belfius a réécrit aux commerçants, la Ville l'a également fait et elle-même l'a fait une troisième fois. A ce jour, 450 € ont été commandés. Les services communaux et moi-même répondons aussi vite que possible aux questions tant des citoyens que des commerçants.

Le Président ajoute qu'il faut un engouement de la population mais aussi des commerçants eux-mêmes. Madame BOCAGE précise qu'elle incite vraiment les commerçants à adhérer à l'opération. C'est avant tout pour eux que cette opération a été lancée. Elle montre aussi les documents explicatifs que l'on peut imprimer à partir du site de Belfius mais également du site communal.

Monsieur VINCENT signale que l'on a voulu, à juste titre, éliminer les « gros » en imposant d'avoir le siège social sur Antoing mais certains « petits commerçants » sont dans la même situation que Colruyt par exemple. Il faudra peut-être réfléchir à autre chose si besoin. Ce ne sont pas les jeunes qui vont acheter ces chèques mais des gens plus âgés.

Monsieur VIVIER signale qu'il avait demandé au Directeur Général d'informer les conseillers si ceux-ci avaient des questions similaires et ne reviendra que sur des éléments non encore discutés. Tout d'abord, en juin, il a été question des différentes aides à apporter aux commerçants et des manières de réagir afin d'éviter des faillites et des dépôts de bilan en tout genre pour le dernier trimestre 2020. Nous avons proposé deux fois qu'une commission spéciale pour gérer le sujet soit organisée, elle n'a toujours pas eu lieu. Nous demandons qu'elle soit organisée dès que possible et qu'on fasse le bilan des aides lancées. Monsieur VIVIER demande à avoir un exemplaire des documents présentés. Un point qui n'a pas été évoqué ce sont les aides financières de 500, 750 et 1.000 €. Où en es-t-on à ce sujet ? Enfin, lors de cette commission que nous demandons, nous pourrions évoquer cette fameuse fête prévue dans la Grand'Rue si les mesures sanitaires le permettent évidemment.

Madame BOCAGE signale que plusieurs aides ont été votées :

Six mois gratuits d'abonnement pour les ambulants du marché d'avril à septembre ;  
Suppression pour toute l'année de la taxe sur les enseignes publicitaires ;

Opération chèques cadeaux digitaux ;  
Montants forfaitaires remboursés au prorata de la durée de fermeture des commerces ;  
Pour rappel :  
Pas de taxe sur les friteries et produits emportés ;  
Pas de taxe sur les terrasses  
Pas de taxe sur les débits de boissons ;  
Les parkings sont gratuits ;  
Pas de taxe sur les surfaces commerciales sauf magasin de nuit

En ce qui concerne les orientations qu'elle a voulu mettre en œuvre, Madame BOCAGE précise qu'une réunion a été faite avec les commerçants le 18 juin dernier - 14 commerçants étaient présents et la réunion a été positive. Des idées ont été émises et seront exécutées dans la mesure des possibilités. Nous avons également reçu des remerciements pour les réponses rapides données aux commerçants.

Pour aider le commerce, nous avons adhérer au week-end client qui aura lieu les 3 et 4 octobre prochains, les commerçants présents étaient intéressés et plusieurs commerces ont pris la décision de s'inscrire. L'opération a été mise sur le site internet de la ville, et un rappel sera mis sur le site et le FB de la ville ;

Comme toujours nous avons aussi l'émission des chèques-cadeaux offerts à la naissance (montant du chèque offert 100 € si premier enfant, 125 € à partir du 2<sup>ième</sup> enfant). En général, cela correspond à plus ou moins 12.000 € par an ;

Il y a eu en juin le concours pour constituer un puzzle et trouver le nom d'un album de Raoul CAUVIN et 1000 euros ont été distribués aux citoyens qui ont participé à ce concours ;

Suite au « covid » nous avons prolongé la date de validité des chèques cadeaux émis lors du marché de Noël ;

Le 17 novembre prochain sur le marché 50 chèques cadeaux de 10 euros seront à nouveau offerts aux citoyens (en venant tourner la roue) et en tenant compte des protections nécessaires au « covid 19 ». Les citoyens pourront dépenser la somme gagnée sur le marché ou dans les commerces qui ont accepté de prendre les chèques de la ville.

Un concours de la vitrine en fête sera organisé pour les fêtes de fin d'année. Cela s'appellera « la vitrine en fête ». Nous prendrons en compte les idées émises par les commerçants lors de la réunion de juin et de nombreux chèques cadeaux seront offerts et pourront être utilisés dans les commerces qui acceptent les chèques de la ville ;

De nombreux chèques seront à nouveau distribués lors du prochain marché de Noël ; de nouveaux commerçants ont adhéré à cette opération.

Chèques digitaux qui peuvent être émis dans les commerces inscrits sur le site.

Pour 2019 : en comptabilisant tous les concours 3.350 € ont été remis aux citoyens et 12.000 € en primes de naissance.

En ce qui concerne le projet cirklo, oui le citoyen trouve le moyen de s'inscrire, la preuve des chèques ayant été émis. Et renseignement pris auprès de commerçants l'application marche aussi pour le remboursement au commerçant. En ce qui concerne l'aide financière, la modification budgétaire est revenue approuvée (courrier du 19 août). Les mandats sont faits pour un montant actuel de 33.000 euros. Pour votre bonne information tous les commerçants n'ont pas encore répondu à notre courrier. Pour conclure, Madame BOCAGE se tient à la disposition tant des citoyens que des commerçants.

A la question de Monsieur VIVIER concernant le timing de paiement des aides financières pour un montant de 33.000 €, le Directeur Général signale que la modification budgétaire est revenue approuvée par la tutelle hier et que le Bourgmestre et lui-même ont signé le mandat de paiement hier également. Ce mandat est désormais entre les mains du Directeur Financier qui va effectuer le paiement sous peu.

Le Bourgmestre annonce que, suite aux décisions du dernier Conseil National de Sécurité, il a été décidé, en concertation avec le Commissaire de Police, d'organiser la braderie. Celle-ci se tiendra d'une manière différente à savoir sous forme de 4 « bulles » de 400 personnes situées en différents endroits : une à l'Avenue de l'Europe ; une autre rue du Curé et Place Bara ; la troisième démarrera du bas de la rue du Burg jusqu'au restaurant chinois et la quatrième s'installera sur le parking de la rue de la Pêcheurie. Afin de ne pas perdre l'usage du parking de la Pêcheurie, une alternative est à l'étude à savoir d'utiliser le parking du Colruyt en lieu et place de la rue de la Pêcheurie. Dans ce cas, le nombre de bulles serait réduit à trois. Il y aurait chaque fois une entrée et une sortie à chaque extrémité de chaque bulle.

Le Président remercie NO TELE, Madame DEKEYSER et ouvre la séance secrète.

### **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 20 h 40.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS